

Presse ocean 4/5/16

JUSTICE. L'ex maire de St-André-des-Eaux à la barre

Prise illégale d'intérêts ?

Alain Donne, ancien maire de Saint-André-des-Eaux de 1983 à 2014 comparait hier au tribunal correctionnel.

Alain Donne, 72 ans, a passé une bien mauvaise journée. Pendant trois heures il a dû répondre de prise illégale d'intérêts à la barre du tribunal correctionnel. Selon l'accusation, en août 2010, il aurait profité de présider un comité de pilotage pour modifier le tracé d'une route afin de désenclaver trois terrains dont il est propriétaire. « Ce terrain n'était pas enclavé, depuis toujours il existe un chemin d'accès dont on a retrouvé la trace en 1821. Non cette nouvelle voie ne va pas valoriser mes terrains

mais au contraire causer des nuisances » s'est défendu Alain Donne.

Bien que la directrice des services de la mairie de Saint-André-des-Eaux puis la directrice générale de la Carène soient venues dire à la barre « qu'un comité de pilotage n'avait qu'un rôle consultatif et aucun pouvoir de décision », le procureur Jean-Marie Blin a eu une autre lecture du dossier. « Le chemin en question ne figure pas sur le cadastre, il n'est pas communal. Et le maire présidait bien ces comités ». Et le représentant du parquet de poursuivre : « En 1990 la mairie a fait remblayer ce chemin. Pourquoi ? En 1997 la mairie a racheté une partie du chemin. Pour-

quoi aurait-on acheté un chemin s'il était déjà communal ? ».

Son défenseur, Me Denis Lambert, a jugé ces accusations « hallucinantes » avant de poursuivre : « Tout tourne autour des terrains de mon client. Étaient-ils enclavés ou non. Moi j'affirme qu'ils ne l'étaient pas et que mon client doit être relaxé ». Le ministère public a requis 20 000 € d'amende et une interdiction d'exercer une fonction publique pendant 5 ans. Le tribunal rendra sa décision le mardi 5 juillet.

Quant au projet d'aménagement il a été mis en sommeil par décision du Préfet et sera soumis à une nouvelle consultation